

Mairie de LA CHENALOTTE

1, rue des Ecoles

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 15 JUILLET 2015

Convocations du 10 JUILLET 2015

➤ **Présents tous les conseillers.**

Secrétaire : Mme Valérie EL NIESS.

1. **DELIBERATION : Réhabilitation du préau de l'école – architecte.**
L'entreprise CAP Architecture a été retenue. L'estimation du coût de ce projet s'élève à 134 590 euro. Tout le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour cette réalisation. La fin des travaux doit intervenir, impérativement, avant la date de la rentrée scolaire – 2016/2017.
2. **DELIBERATION : Acquisition d'une parcelle boisée.**
La commune bénéficie d'un droit de préférence lors de la vente d'une parcelle boisée. Le conseil Municipal vote à l'unanimité l'achat d'une parcelle d'environ 16a située à proximité du lieudit « Le Palais ». Le coût de cette opération s'élève à 5 200 euros tous frais compris. La commune autofinancera cette acquisition.
3. **DELIBERATION : Participation taxe de raccordement –ERDF**
Suite au permis de construire accordé à Mr Alexandre ROMAIN un raccordement au réseau électrique est nécessaire. ERDF, gestionnaire du réseau électrique, demande une contribution financière pour l'extension du réseau public.
(Monsieur Alexandre ROMAIN a été invité à quitter la salle de réunion).
Le Conseil Municipal vote contre cette participation financière (8 contres/ 1 pour).
4. **Questions diverses :**
➤ Les permanences du samedi matin ne seront pas assurées pendant la période estivale (mi-juillet à mi-août). Vous pouvez consulter le site de la commune www.chenalotte.org ou passer à la mairie pour connaître les dates précises. Le secrétariat de mairie est ouvert et en cas d'urgence un représentant de la commune sera toujours joignable sur le portable de la mairie.

- Les travaux de rénovation de la salle de classe ont avancé. Tous les membres du conseil municipal se sont rendus sur place pour constater :
 - que le plafond a été totalement enlevé
 - pour choisir le revêtement et la couleur des murs et la boiserie
 - pour adapter les installations électriques.

- Le Conseil Municipal donne son accord afin que le Relais Assistante Maternelles de la CCPR puisse proposer des temps d'animations. Les conditions doivent être précisées et acceptées par les deux parties.

ERRATUM

Les colonnes de tri sont situées :

- Rue Le Frêne
- Rue du Bois Joli (et non pas rue des avelines)
- Rue des Ecoles (devant la salle des fêtes).

Les dépôts sauvages ne sont pas admissibles. Ils génèrent une gêne pour les autres utilisateurs et dénotent un manque de respect envers autrui et plus précisément pour les riverains.

Les fûts de bière doivent être déposés dans le container en face de la salle des fêtes.

La déchetterie est accessible gratuitement avec votre carte.